

● (2.40 p.m.)

Je pense qu'on place ainsi un fardeau supplémentaire sur les épaules de l'employeur et que celui-ci pourra s'interroger sur la ligne de conduite à tenir en certaines circonstances. Je craindrais que n'arrive ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) entrevoit. Un employeur en train de se demander s'il doit embaucher du personnel supplémentaire pour une courte période, appréciant les circonstances, pourra se dire qu'il se plongerait en l'occurrence dans des difficultés. Il fera face à des dépenses additionnelles, tandis qu'en utilisant son personnel actuel, en conservant un minimum d'employés et en n'offrant pas de travail supplémentaire, même pour une courte période, il ne fera pas de frais supplémentaires. Cette disposition pourrait donc être un empêchement pour beaucoup de Canadiens de notre région à la recherche de travail pour une courte période. Dans bien des cas, il y a sous-emploi parmi les effectifs de la main-d'œuvre. Les intéressés découvriront maintenant qu'ils ont moins de chance d'obtenir un emploi, même pour de brèves périodes. Je ne voudrais pas que la chose se produise.

Je crois qu'un autre élément, encore plus essentiel, entre ici en jeu. Nous vivons dans notre pays en régime capitaliste, et nous nous en remettons aux employeurs et aux syndicats pour trouver ensemble un système favorisant le fonctionnement des industries et le meilleur rendement possible des investissements. Toutefois, nous voulons aussi intervenir. Nous leur disons donc qu'à moins qu'ils ne fonctionnent de façon à assurer à leurs employés un emploi constant et stable, peu importe s'il y a du travail ou si l'entreprise est rentable, nous allons les frapper d'un impôt spécial qu'ils devront nécessairement payer. Dans ma circonscription, de caractère agricole, nous sommes fortement engagés dans la production des petits fruits, notamment les bleuets, les fraises, etc. Nous avons des usines de congélation des produits alimentaires qui fournissent de l'emploi non à l'année longue, mais pour une période annuelle déterminée. Les gens en sont venus à compter sur elles. Certains se livrent à ce genre de travail. Ils dressent leurs programmes de manière à pouvoir travailler en saison et à faire autre chose entre temps.

Or, les dirigeants d'établissements d'aliments congelés ou d'autres fabriques du genre vont se voir obligés d'assumer des frais supplémentaires pour mener à bien leur entreprise. Il n'y a pour eux qu'une manière de se tirer de la situation. Ils vont dire aux consommateurs que puisque la nouvelle loi sur l'assurance-chômage leur impose des frais supplémentaires, ils vont payer plus cher les produits qu'ils achetaient jusqu'ici. Le coût de la vie va monter en flèche comme toujours. Si le coût de la vie monte au pays, c'est souvent à cause de l'intervention injustifiable du gouvernement dans le secteur privé de l'économie. Nous avons aujourd'hui un exemple frappant de la situation actuelle, qui durera tant que le gouvernement imposera une loi de ce genre. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a montré d'une façon éloquente pourquoi la mesure à l'étude ne devrait pas être acceptée

[M. Coates.]

telle qu'elle est. Et le député de Winnipeg-Nord-Centre est d'avis que la main-d'œuvre n'en veut pas.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à imposer des fardeaux aux industries qui ont déjà tellement de mal à subsister? J'anticipe peut-être, mais si le prochain budget impose de nouvelles taxes à l'industrie, qu'en adviendrait-il? Qu'arrivera-t-il et comment pourrons-nous jamais assurer une économie dynamique dans l'intérêt des milliers d'ouvriers qui cherchent du travail? Comment y arriver si nous imposons sans cesse à l'industrie de nouveaux fardeaux et de nouveaux impôts dont nous pourrions nous passer? Ce n'est pas le monde du travail qui exige cela, de fait il s'y oppose; alors pourquoi vouloir à tout prix lui imposer ce régime ou l'imposer aux industries qui doivent subsister, puisque nous devons assurer des emplois au pays pour l'effectif du travail? Je ne comprends pas pourquoi le ministre tient tant au système du mérite. Je n'y vois aucun avantage ni pour l'industrie ni pour les travailleurs. Je pense que le ministre devrait songer sérieusement à appuyer l'amendement du député de Hamilton-Ouest.

**M. Charles H. Thomas (Moncton):** Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai pas davantage sur les raisons avancées par mon collègue de Hamilton-Ouest quand il a proposé la motion; je signale simplement que je conviens de tout ce qu'il a dit sur l'inopportunité de prévoir un système de taux particuliers dans cette mesure. Je conviens de tout cœur avec lui que cela n'apporte rien au régime et que le principe est mauvais. Il ne concorde pas avec le reste du bill. Il n'existe, par exemple, aucun système de taux particuliers pour les employés. Ils paient une cotisation identique, quel que soit le nombre de fois où ils ont touché des prestations. Je conviens avec mon collègue que si l'universalité est une caractéristique souhaitable de l'assurance sociale, elle doit s'appliquer équitablement. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit en faveur de cet amendement.

J'aimerais parler brièvement de certains des témoignages présentés au comité. Par exemple, dans le mémoire présenté par la Robb Engineering au nom des entrepreneurs, on déclare qu'il est injuste et inique de fonder l'évaluation des employeurs de l'industrie du bâtiment sur la fréquence des mises à pied dues à des facteurs sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. C'est le passage le plus important de ce témoignage. On a signalé que la plupart des employeurs n'ont que très peu sinon aucun contrôle sur l'évolution de l'emploi dans leur entreprise. J'estime qu'ils ne devraient pas être pénalisés pour l'inertie du gouvernement ou les décisions défavorables de ce dernier qui affecte leurs possibilités d'emploi.

● (2.50 p.m.)

J'aimerais surtout évoquer les conclusions auxquelles a abouti le comité permanent sur le système de taux particuliers. Certes, le rapport convient de l'opportunité d'une